

Eric Raoult : « Il faut mettre en place un moratoire de deux ans »

Ministre de la Ville sous le gouvernement Juppé, Eric Raoult dirige depuis novembre dernier un groupe de travail sur les zones franches, le développement économique et l'emploi dans les quartiers. Il livre les premières pistes de son rapport, qu'il remettra à la fin du mois à Maurice Leroy, le ministre de la Ville.

Quel bilan tirer de la première génération de zones franches ?

Il est extrêmement positif. Le dispositif avait été très critiqué par la gauche. Martine Aubry, au début des années 2000, avait même envisagé de le faire supprimer. Aujourd'hui, les socialistes, par la voix d'un des leurs à l'Assemblée nationale, François Pupponi, veulent que les ZFU soient prorogées. Quel changement ! Alors que nous étions partis avec Jean-Claude Gaudin sur un programme de quinze sites en 1997, nous en sommes à 100 aujourd'hui. En cumulé, 300.000 emplois ont été créés depuis les premières zones franches.

Etes-vous favorable à une prorogation du dispositif ?

Quel élu ne le serait pas ! Mais ce dispositif a un prix. De 141 millions d'euros qui lui ont été consacrés au départ, en termes d'exonérations de charges sociales et fiscales, nous sommes passés à 510 millions en 2010. On a multiplié les coûts par trois et demi voire par quatre. Mais cela a permis de sortir des quartiers de la rubrique « faits divers » pour la rubrique économie. Le calme par l'activité cela n'a pas de prix.

Que préconisez-vous ?

Je suis favorable à une prorogation du dispositif, mais sur une période



INTERVIEW

ÉRIC RAOULT

DÉPUTÉ ET MAIRE UMP
DU RAINCY

« Les ZFU ne sont pas un cadeau du ciel. »

intermédiaire. Il faut mettre en place un moratoire de deux ans, geler l'extinction du dispositif dérogatoire sur les années 2012 et 2013.

Pourquoi ce délai ?

Il faut se donner le temps d'auditer toutes ces ZFU. Car ces zones franches urbaines sont un seul et même dispositif, alors que les 100 sites où il s'applique ne présentent pas les mêmes caractéristiques et fonctionnent différemment. Les zones franches ne sont pas un cadeau du ciel : il faut savoir s'en servir et accompagner localement l'effort de l'Etat. Dans les villes communistes, les maires n'ont pas voulu utiliser cet outil. Or il faut du donnant-donnant. L'action d'examen personnalisé que je préconise doit permettre de savoir jusqu'où doit aller l'aide de l'Etat aux collectivités locales et à quelles conditions, d'évaluer les dispositifs à mettre en place. Ce moratoire de deux ans permettrait également de se caler avec la nouvelle géographie de la politique de la ville que

les pouvoirs publics doivent arrêter à cette échéance.

Faut-il revoir le régime d'exonération de charges ?

Tout le monde voudrait bénéficier d'une prolongation de dix, vingt, trente ans, mais ce n'est pas possible. En revanche, le coup d'arrêt donné le 31 décembre prochain par la loi pour les entreprises de la première génération de ZFU est brutal, inéquitable et inefficace. Une société qui vient de s'implanter peut s'estimer injustement traitée par rapport à une entreprise installée depuis longtemps en ZFU et qui y réalise des bénéfices. Autant il faut ménager une porte de sortie honorable à ces dernières, autant les premières doivent pouvoir prétendre aux mêmes avantages qu'une PME implantée depuis plus de dix ans. Le dispositif doit continuer à encourager les entreprises pionnières créatrices d'emplois dans les quartiers en difficulté. Nous allons voir comment le négocier avec les pouvoirs publics.

Faut-il créer de nouvelles zones franches ?

Avant d'en arriver là, essayons d'abord de bien faire fonctionner un dispositif qui a plutôt vocation à être « urbano-dégradable ». Augmenter le nombre de ZFU voudrait dire que la situation a tendance à se dégrader dans les quartiers. A contrario, si les choses s'améliorent, il faut prévoir d'alléger le dispositif. J'observe qu'actuellement la situation se stabilise. Le gouvernement est conscient et sait que la tranquillité passe par l'activité dans les quartiers.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JOËL COSSARDEAUX

capitalfinance

EXTRAITS DE LA LETTRE
DU 6 JUIN 2011

- **À LA UNE -**
Le non-coté gagné par un optimisme douteux.
- **INTERVIEW - Daniel Schmidt, D Fi Avocats-Droit & Finance :**
« L'Etat doit soutenir le capital-investissement ».
- **BAROMÈTRE -** Le capital-risque s'enhardit en mai, en plaçant plus de 90 M€.
- **LBO AU BANC D'ESSAI -**
Europcar Groupe.
- Et sur www.capitalfinance.eu -
Charterhouse en passe de racheter Webhelp.

serviceclientscapfin@lesechos.fr

Pour recevoir gratuitement un exemplaire d'essai, appelez le

01.70.37.61.35

■ Groupe **Les Echos**